

# Contestation de la procédure de licenciement de Ford Blanquefort : le tribunal se déclare incompétent



Philippe Poutou devant le tribunal de Bordeaux ce mardi / © France 3 Aquitaine

Le tribunal de grande instance de Bordeaux s'est déclaré incompétent ce mardi sur la question du droit à licencier de Ford Blanquefort. La CGT dénonce les licenciements annoncés, contestant l'existence de motif économique.

Par MK avec Marie Neuville Publié le 02/07/2019 à 16:48 Mis à jour le 02/07/2019 à 16:58

Ford avait-il le droit d'évoquer un motif économique pour justifier la fermeture de l'usine de Blanquefort et licencier ses salariés ?

Sollicité, le tribunal de grande instance de Bordeaux ne se prononcera pas sur cette question. Alors que sa décision était attendue ce mardi, il s'est déclaré incompétent, s'en remettant au tribunal administratif.

La CGT avait saisi la justice, dénonçant "*l'absence de cause économique justifiant la fermeture de l'usine et les licenciements*", alors qu'environ 500 emplois - de nombreux départs en pré-retraite ont eu lieu depuis l'annonce de la fermeture-, sont directement concernés.

Le TGI a précisé manquer d'éléments pour pouvoir être en mesure de se prononcer. "*On aurait*

*préféré une autre décision", a reconnu Philippe Poutou, délégué CGT de l'usine, avant de s'interroger : "qui juge alors? Ford peut fermer l'usine et personne ne peut dire si Ford a raison ou pas".*

**"On n'a pas perdu, mais on n'a pas gagné"**

*"Nous on veut absolument faire reconnaître l'absence cause économique à cette fermeture d'usine et ces licenciements. On n'a pas perdu, mais on n'a pas gagné", a poursuivi Philippe Poutou. Nous, il nous faut une décision avant que les licenciements soient effectifs, pour bloquer les licenciements".*

Donc on fait appel et on espère qu'en septembre il y aura une décision en appel